

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 16 (1970)

Heft: 2

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

revue de Pr^{es}se



canton
de bâle



Max Gutzwiller a 80 ans

(A.T.S.) Max Gutzwiller, docteur honoris causa, éditeur du périodique pour le droit suisse, et qui avait représenté la Suisse aux conférences tenues à La Haye en 1951 et en 1964, a fêté son 80^e anniversaire le 1^{er} octobre. Max Gutzwiller est né à Bâle en 1889. Il a suivi des études aux universités de Bâle, Fribourg et Bonn, où il fut promu docteur en droit en 1917. En 1921, il fut nommé professeur à l'Université de Fribourg.

La même année, il se maria et eut cinq enfants, trois filles et deux garçons.

En décembre 1925, il reçut un appel de la Faculté de droit de Heidelberg, où il dirigea, de 1930 à 1935, l'Institut de droit étranger et devint rédacteur d'une revue de droit international privé et de droit privé comparatif. En 1935, il rentra en Suisse.

Il fut rappelé en 1936 à l'Université de Fribourg, où il enseigna le droit romain, et le droit privé international. Il fut doyen de la Faculté de droit en 1940-41. Sa femme mourut en 1943 et il se remaria en 1945. Il eut encore trois enfants.

Depuis 1955, M. Gutzwiller fut également chargé de donner des cours à l'Université de Neuchâtel. En 1962, il enseigna le droit international privé à l'Université de Zurich.

Il prit sa retraite en 1956. Le Conseil d'Etat du canton de

Fribourg lui conféra le titre de professeur honoraire. Il continua à donner des cours de droit international privé et d'introduction aux études juridiques pendant quelques années.

La Suisse l'a désigné comme délégué aux sessions plénières de 1951 et 1956 et aux commissions spéciales de 1954 de la conférence de La Haye de droit international privé.

C'est en 1957, que la Faculté de droit de l'Université d'Amsterdam conféra à M. Gutzwiller, la dignité de docteur honoris causa.

« L'Assugrin » à nouveau en vente

Les Sociétés anonymes Ciba et Sandoz ont eu une réflexe bien compréhensible à l'annonce de l'interdiction du « Cyclamate » comme édulcorant aux U.S.A. : elles ont annoncé la suspension provisoire de la vente de ce produit, en attendant l'étude des motifs fournis par les expérimentateurs américains. Qu'on se rassure : la dose quotidienne à laquelle ont été soumis les 12 rats de l'expérience, et durant leur vie entière, correspond chez l'homme à 4 000 comprimés, soit, en pouvoir édulcorant, environ 15 kg de sucre par jour ! Nul doute qu'à cette dose, le sucre lui-même provoquerait des troubles physiologiques graves en très peu de temps. Aux U.S.A., la vente du « Cyclamate » reste autorisée : seule son utilisation dans la fabrication des besoins « hygiéniques » est interdite... à la grande satisfaction des fabricants de saccharine.

Sandoz prend le contrôle de deux maisons italiennes

(A.T.S.) Les établissements « Sandoz S.A. » ont pris le contrôle des entreprises italiennes « Steriplast » et « Dasco » à Mirandola, près de Bologne. Ces entreprises produisent principalement des appareils médicaux et des objets de pansement. Les appareils actuellement produits se trouvent dans un nombre restreint d'unités de soins et la production va s'orienter vers des appareils utilisables également pour les soins ambulatoires.



canton
de genève

Communiqué

La première « Biennale européenne du Loisir » (First European Festival of Recreation) se tiendra à Genève, du 28 mai au 7 juin 1970, dans le cadre du Palais des Expositions et du Centre sportif. Cette manifestation est organisée par l'Association internationale du Loisir (International Recreation Association : IRA), qui bénéficie du statut consultatif auprès des Nations Unies. M. Paul Chaudet, ancien Président de la Confédération suisse, a accepté la présidence du comité d'accueil suisse.

La « Biennale » comprendra :
— un congrès sur le thème « Les problèmes relatifs aux loisirs en Europe »,
— une exposition sur l'équipement récréatif et mettant en valeur toutes les nouveautés dans le domaine des loisirs,

— un festival de sport et de culture, avec régates sur le lac Léman, des rencontres athlétiques, etc. La participation de champions européens aux récents jeux olympiques de Mexico est envisagée. Musique, opéra et danses folkloriques formeront le côté culturel du festival.

La « Swissair » et l'« American Express » offriront aux Suisses désireux de participer à cette manifestation des conditions spéciales de voyage en Suisse. Les prix spéciaux ne porteraient que sur les voyages par avion et le séjour en hôtel. Ils dépendraient du nombre des participants et du lieu de l'aéroport de départ. Il conviendrait de prévoir un séjour d'une semaine en Suisse au minimum, dès le 28 mai 1970.

En vue de l'organisation de leur voyage, les intéressés sont priés de se mettre directement en rapport avec leur agence de voyage, qui prendra contact avec la « Swissair » ou l'« American Express ».



canton du tessin

« Riuniti per natale » à la télévision de la Suisse italienne

(A.T.S.) « De nouvelles possibilités s'offrent aux jeunes Suisses désireux d'émigrer en Amérique latine, pourvu qu'ils soient cotés d'une bonne préparation générale, qu'ils jouissent d'un caractère qui correspond aux traditions de fermeté et d'éthique professionnelle qui ont fait la renommée des Suisses travaillant à l'étranger. »

C'est la leçon qui se dégage de l'émission de la TV suisse italienne « Riuniti per Natale » diffusée la veille et l'après-midi de Noël, réalisée en couleur pour la deuxième fois par une équipe devenue célèbre : Enzo Regusci, Sergio Locatelli, Dario Bertoni. Ce sont eux qui ont proposé

cette émission en 1963 avec l'intention de favoriser une prise de contact entre les familles du Tessin et les Tessinois émigrés dans le monde et entre les Tessinois résidant dans les pays étrangers, qui ne se connaissent pas. Une sorte de mission qui s'est révélée efficace. Un exemple : en 1968, l'infirmière Rachele Steingruber de Locarno, qui travaille à titre volontaire depuis des années au Mato Grosso, a été signalée pour le prix attribué chaque année au plus méritant : un voyage en Suisse. Depuis lors, Terre des hommes s'intéresse à son travail, l'a chargée de missions et va installer un hôpital au Mato Grosso.

La 6^e émission de Riuniti per Natale a pris contact avec une centaine de personnes dans les pays suivants :

— Bolivie, où les émigrants tessinois travaillent surtout dans les mines d'étain.

— Chili, où l'on retrouve des fabricants de verre provenant de la Leventine.

— Colombie, où des techniciens tessinois ont transformé les anciennes activités artisanales en industries.

— Pérou : les émigrants tessinois sont concentrés à Lima, la capitale où ils procèdent à l'extraction du minerai des Andes.

— L'émigration suisse-italienne vers le sud de l'Amérique latine s'est portée jusqu'à la pointe la plus méridionale, en face de la terre du feu. Les pionniers, provenant en grande partie du Val Colla (Lugano) donnèrent naissance à Punta Arenas, une localité qui en 1900, joua un rôle important dans l'économie de la région, mais connut la crise au moment du percement du canal de Panama.

Les plus grandes difficultés ont été rencontrées par l'équipe TV à la recherche de cas pénibles à soulager. Dès qu'un de nos compatriotes s'enlise, il s'exclue de sa propre volonté de la communauté suisse et rompt les liens avec sa famille en Suisse, parce que il ne veut pas avouer sa défaite. Il s'enfuit aussi dès

que quelqu'un le fait rechercher. Le vieux Tessinois auquel le prix 1969 a été attribué par le jury présidé par l'ancien président de la Confédération M. Enrico Celio, est un de ces cas limites.

La particularité de l'émission 1969, qui en fait un documentaire filmé de grande valeur, est à rechercher soit dans la présentation des cas humains, soit et surtout dans le commentaire qui le transforme en page vivante d'histoire contemporaine, d'étude de la situation sociologique, économique et politique de 4 pays de l'Amérique latine au centre de l'actualité.

LIBERTÉ ET PATRIE

canton de vaud

L'éditeur allemand Alex Springer fait un don d'un demi-million de francs à Rougemont

(A.T.S.) Le grand éditeur allemand Alex Springer, qui a construit un chalet sur un pâturage près de Rougemont, dans le pays d'Enhaut, a fait à cette commune un don de 500 000 F en faveur d'un fonds pour la construction d'une grande salle.

Licenciement du directeur du Schauspielhaus de Zurich : l'association des acteurs prend position

(A.T.S.) Pour la première fois depuis le début du conflit, le groupe du Shaspelhaus de la société suisse des acteurs (« Schweizerischer Buehnenkunstlerverband ») a fait connaître sa position dans l'affaire du licenciement du directeur Loefler.

Les acteurs groupés dans cette association déclarent que le groupe du Schauspielhaus a examiné la situation du théâtre, au cours d'une assemblée. Il tient à rendre publiques les déclarations suivantes :

1) nous avons envisagé, avec espoir, la nouvelle saison théâtrale 1969-1970, entreprise sous une direction artistique rajeunie, et avec la collaboration d'un grand nombre de nouveaux collègues.

Nous avons cru à un nouveau départ, avec une équipe véritable, travaillant librement et en toute amitié. Nous pensions contribuer ainsi à la production d'un théâtre intéressant, artistique et stimulant, et nous étions disposés à favoriser par tous les moyens la collaboration entre collègues et avec la direction.

2) Mais dès le début de la saison, nous avons dû constater qu'une grande partie des collègues nouvellement engagés par le directeur Loeffler n'étaient disposés à collaborer avec nous qu'au prix de notre entière soumission à leur idéologie politique, ce qui était, et demeure, inacceptable.

Il s'ensuivit une tension et un malaise croissant qui, empoisonnèrent le climat de travail, en le privant des fondements indispensables à toute communauté humaine : le respect des opinions d'autrui,

3) Notre espoir de voir le directeur du théâtre mettre fin à cet état de choses, en prenant des mesures pour que soit possible un travail libre et fructueux, a été déçu. Le directeur n'a ni empêché ni rétabli la situation, malgré l'appel que nous lui avons adressé par écrit, en date du 1^{er} décembre,

4) Cette situation, qui constitue une menace contre notre liberté de pensée, et contre l'existence artistique et matérielle de notre équipe, opposée à la nouvelle ligne et aux nouveaux buts du théâtre, exigeait un dénouement immédiat: la décision du Conseil d'administration était, dès lors inévitable.

5) Nous continuerons à travailler de toutes nos forces pour créer un théâtre libre, et susceptible de respecter la liberté humaine et artistique.

tribune libre

Lundi 9 décembre 1969

Monsieur,

Mais comment faire ?

Quelles conditions à remplir pour obtenir ne serait-ce qu'un studio dans cette future ville de Villiers-s-Marne ? J'imagine à toutes ces fenêtres, dès les premiers rayons de soleil surgir des milliers de fleurs comme sont les maisons en Suisse.

Une ville sans circulation de voitures c'est donc moins de bruit, moins de poussières, les enfants pourront s'y promener sans souci pour les parents. Ça va enfin se réaliser ! C'est vraiment curieux et extraordinaire. Et plus encore d'y habiter peut-être un jour, puisque considéré comme H.L.M., donc abordable, quant au prix !

C'est pourquoi je m'empresse de venir me renseigner en vous priant d'accepter, avec mes remerciements anticipés, mes distinguées salutations et mes compliments.

Signé : J. Dubos

P.S. - Y a-t-il une gare à proximité ? Ou des autobus ?

17 décembre 1969

Madame,

Je vous remercie pour votre aimable lettre du 9 courant que m'a transmise Mme Nelly Silvagni et qui m'a beaucoup touché.

Je vous adresse ci-joint une note résumant l'exposé général du projet où vous trouverez les renseignements complémentaires

qui n'ont pu figurer dans l'article de M. Bernard Champigneulle.

En ce qui concerne les transports en commun, le nouveau quartier, situé à 500 m de la Mairie, sera desservi par :

— la gare S.N.C.F. de Villiers-sur-Marne distante de 800 m environ (ligne Paris-Est à Gretz, accès à Paris en 25 mn) ;

— une ligne d'autobus de la R.A.T.P., n° 206, assurant la liaison avec le réseau express régional ;

— les cars Renault (ligne de Paris-Porte de Vincennes à Coulommiers).

En ce qui concerne les locations, vous pouvez dès maintenant faire votre demande dans la catégorie d'immeuble désirée auprès de M. le Directeur Général de l'Office Public d'H.L.M. de la ville de Paris, 49, rue du Cardinal Lemoine à Paris-5^e.

J'espère avoir ainsi répondu à votre demande et vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments très distingués.

Denis Honegger

